

Le parc Léopold et la redéfinition du foncier



Plan d'en-tête : Vers 1900, reconstitution de la période immédiatement précédente aux interventions de Solvay.

A ce jour, un plan d'ensemble illustrant la période immédiatement successive au jardin zoologique, n'a pu être repéré. Nous savons cependant qu'il est racheté en 1878 par la ville et l'État. Il sera transformé en parc public rebaptisé 'parc Léopold' à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'indépendance de la Belgique en 1880. L'État fait l'acquisition de l'ancien couvent pour y installer le musée d'Histoire Naturelle qui sera ouvert officiellement au public en 1891. Cela permet de poursuivre la tradition zoologique en accompagnant la curiosité du public envers l'exotisme, le monde animal et végétal de manière plus rigoureusement scientifique.

La principale modification des limites territoriales est liée aux activités de Jean Linden. Dans le contexte de la faillite de l'ancien zoo, un accord a sans doute été trouvé avec l'État et la Ville. Le secteur de son ancienne maison et des serres attenantes semble avoir été cédé à l'État en échange de l'ancienne entrée du zoo rue Wiertz. Devenu célèbre pour l'acclimatation des orchidées, des fougères arborescentes et des palmiers nains, Linden pourra alors installer de manière indépendante ses activités d'horticulture devenues commerciales. Il profitera lui aussi d'une meilleure accessibilité au chemin de fer et de la proximité avec la population bourgeoise en train de doter les hôtels de Maître du Quartier Léopold de jardins d'hivers et de serres tropicales.

La répartition du foncier qui s'est faite alors entre État, Ville de Bruxelles et Jean Linden est à l'origine de la répartition actuelle entre État fédéral, Région de Bruxelles-Capitale et Ville de Bruxelles. Au moment de sa création, la Région a probablement hérité d'une partie de la parcelle de l'État, celle qui était la moins nécessaire au développement des activités de l'IRSN.